

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 23 MARS 2019

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 33 | 27 | 27 + 4 pouvoirs |

| |
|-------------------------------------|
| Date de convocation 14 mars 2019 |
|-------------------------------------|

| |
|----------------------------------|
| Date d'affichage 29 mars 2019 |
|----------------------------------|

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mars à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Eric VUILLEMIN**, maire.

Présents : **BAYOLLE RENEE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOIT JACQUES, BERGERON BEATRICE, BESNARD JEAN-FRANCOIS, BOUCHUT CHRISTOPHE, CHEIKH FETHI, COLIN FRANCE, DELIGNY VERONIQUE, FARIA DAVID, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LELOUARD JEAN-CLAUDE, LUCAS MARIE-THERESE, MARTIN THERESE, MATHIEU PIERRE, MILLET CLARISSE, PERROT FLORINDA, RENAUT RICHARD, RICHARD MARTINE, ROUSSEAU ANNIE, VERNET JEAN-PATRICK, VUILLEMIN ERIC, WASMER SERGE.**

Absents : **CAMUSET EMILIE, LEVEILLE JEAN-MICHEL.**

Représentés : **BAUDESSON CECILE par PERROT FLORINDA, BONNEFOI JEROME par VUILLEMIN ERIC, BOUTEILLER DANY par CHEIKH FETHI, DICHAMP PIERRE par MATHIEU PIERRE.**

Monsieur CHEIKH FETHI a été nommé secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARTIE RESTANTE PRIVEE DE L'IMPASSE SAIGON VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE

N° de délibération : 19020 (DEL03)

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 27 | 31 | 31 | 0 | 0 | 0 |

RAPPORTEUR : ANNIE ROUSSEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.318-3 et R.318-10,

Vu la proposition du dossier à soumettre à l'enquête publique, constitué des pièces suivantes : la nomenclature de la voie et des équipements annexes dont le transfert à la Commune est envisagé, une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie, un plan de situation et un état parcellaire,

Vu l'avis favorable de la Municipalité,

Considérant que le Conseil Municipal doit donner son avis sur la composition du dossier d'enquête publique, au plus tard 4 mois après le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal,

Vu l'avis favorable de la Municipalité,


LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, AL'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office de la partie restante privée de l'Impasse Saïgon, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Eric VUILLEMIN

le Maire



ERIC VUILLEMIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 28/03/2019 à 14:43:42
Référence : ef319b5bbffcd8c088fe12fab2b6e6e0454d783

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Direction générale des services
- Service Urbanisme
- Service des Finances
- Services Techniques et Service des Espaces Verts